



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2022/1246T

Prolongation de l'arrêté n° 2022/1068T du 16 septembre 2022 portant interdiction de stationnement et restriction de la circulation dans le cadre de travaux de pose de câble et de raccordement au coffret électrique, au 51, rue de Villiers, à Poissy, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022

Le Maire,

Vu la demande en date du 25 octobre 2022, par laquelle la Société INCREMENT sollicite une prolongation des mesures de restriction de stationnement et de la circulation, afin de finaliser des travaux de pose de câble et de raccordement au coffret électrique, au 51, rue de Villiers, à Poissy, jusqu'au vendredi 2 décembre 2022,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2022/1068T du 16 septembre 2022, portant arrêté de police en vue de la réalisation de travaux de pose de câble et de raccordement au coffret électrique, au 51, rue de Villiers, à Poissy, du lundi 3 octobre au vendredi 4 novembre 2022,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de pose de câble et de raccordement d'un coffret électrique sont réalisés par la Société INCREMENT, au 51, rue de Villiers, à Poissy, du lundi 3 octobre au vendredi 4 novembre 2022,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le vendredi 2 décembre 2022,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2022/1068T du 16 septembre 2022 jusqu'au vendredi 2 décembre 2022 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1 :

Les dispositions de l'arrêté n° 2022/1068T du 16 septembre 2022, portant arrêté de police en vue de la réalisation de travaux de pose de câble et de raccordement au coffret électrique, au 51, rue de Villiers, à Poissy sont prolongées jusqu'au vendredi 2 décembre 2022.

Article 2 :

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2022/1068T du 16 septembre 2022 demeurent applicables.

Article 3 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56 avenue de Saint Cloud 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 25 octobre 2022

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
délégué aux espaces publics,
à la propreté urbaine et à la commande publique**